

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	Ciment Prompt (Blitzement)	Version (Révision) :	6.0.0 (5.2.0)
Numéro du produit :	0038__001	Date d'édition :	05.12.2017
Date d'exécution :	05.12.2017		

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Ciment Prompt  
(Blitzement) (0038\_\_001)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

###### Catégories de produits [PC]

PC9b - Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

###### Secteur d'utilisation

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

decotric GmbH

Rue : Im Schedetal 1

Code postal/Lieu : 34346 Hann. Münden

Téléphone : +49 (0)5541 7003-02

Telefax : +49 (0)5541 7003-50

##### Contact pour informations :

E-mail (personne compétente) : [sds@decotric.de](mailto:sds@decotric.de)

Site web : [www.decotric.de](http://www.decotric.de)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)5541 7003-41/-64

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

###### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

###### Mention d'avertissement

Danger

###### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

CIMENT PORTLAND ; N°CAS : 65997-15-1

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit :	Ciment Prompt (Blitzement)	Version (Révision) :	6.0.0 (5.2.0)
Numéro du produit :	0038__001	Date d'édition :	05.12.2017
Date d'exécution :	05.12.2017		

### Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P261 Éviter de respirer les poussières.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs possibles sur l'environnement

L'agglomérant ciment réagit alcalinement avec de l'eau. Augmentation de la valeur pH par contact avec les eaux ou l'égout.

## 2.4 Indications diverses

Le délai de décomposition exigé selon la REACH-RÈGLEMENT 1907/2006/CE, ANNEXE XVII, 47. ne s'applique pas sur nos emballages à cause de l'utilisation de ciment, qui contient déjà moins de 2ppm (0,0002%) de chrome VI soluble dans notre recette parmi l'ajoutage de matières premières pauvres en chromate pendant la fabrication.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

Composée de: Ciment Portland, ciment alumine, hydroxyde de calcium, sable de quartz et additifs

#### Composants dangereux

CIMENT PORTLAND ; Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119682167-31 ; N°CE : 266-043-4; N°CAS : 65997-15-1

Poids :  $\geq 20 - < 25$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335

HYDROXYDE DE CALCIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475151-45 ; N°CE : 215-137-3; N°CAS : 1305-62-0

Poids :  $\geq 2 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

<b>Nom commercial du produit :</b>	Ciment Prompt (Blitzement)	<b>Version (Révision) :</b>	6.0.0 (5.2.0)
<b>Numéro du produit :</b>	0038__001	<b>Date d'édition :</b>	05.12.2017
<b>Date d'exécution :</b>	05.12.2017		

#### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussière. Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Protéger contre l'humidité et l'eau.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Mesures de protection**

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments, boissons et fourrages.

##### **Mesures de lutte contre l'incendie**

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Ciment Prompt  
(Blitzement)  
**Numéro du produit :** 0038\_\_001  
**Date d'exécution :** 05.12.2017  
**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.2.0)  
**Date d'édition :** 05.12.2017

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker en plein air. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

**Ne pas stocker à des températures de moins de :** Éviter le refroidissement en deçà de 0°C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

###### Protection oculaire appropriée

lunettes à coques

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

**Lors de contact fréquents avec les mains :** gants de caoutchouc. PVC (Chlorure de polyvinyle)

###### Protection corporelle

Porter des vêtements de protection. enlever les vêtements souillés, imprégnés

##### Protection respiratoire

###### Appareil de protection respiratoire approprié

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir aussi rubrique 6, 12.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État :** solide: Poudre

**Couleur :** gris foncé

#### Odeur

sans odeur

#### Données de sécurité

<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>	( 1013 hPa )	aucune/aucun	
<b>Point d'ébullition:</b>	( 1013 hPa )	aucune/aucun	
<b>Point éclair :</b>		aucune/aucun	Brookfield
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )	aucune/aucun	
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Ciment Prompt (Blitzement)  
**Numéro du produit :** 0038\_\_001  
**Date d'exécution :** 05.12.2017  
**Version (Révision) :** 6.0.0 (5.2.0)  
**Date d'édition :** 05.12.2017

<b>Densité apparente :</b>	env.	1300	kg/m <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b> ( 20 °C )		aucune/aucun	
<b>Solubilité dans l'eau :</b> ( 20 °C )		insoluble	
<b>pH :</b> ( 20 °C / 50 g/l )		12	
<b>Temps d'écoulement :</b> ( 20 °C )		non applicable	DIN gobelet 4 mm
<b>Viscosité cinématique :</b> ( 40 °C )		négligeable	
<b>Valeur de COV :</b>	<	1	g/l

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

néant, à l'utilisation appropriée réaction au contact des acides: dégagement de chaleur

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

néant, à l'utilisation appropriée

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

Aucune donnée disponible

#### Toxicité orale aiguë

##### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement. Provoque une irritation cutanée. Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour les voies respiratoires.

#### Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Effet irritant et caustique

Aucune donnée disponible

#### Sensibilisation

Aucune donnée disponible

#### Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée disponible

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

Aucune donnée disponible

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



<b>Nom commercial du produit :</b>	Ciment Prompt (Blitzement)	<b>Version (Révision) :</b>	6.0.0 (5.2.0)
<b>Numéro du produit :</b>	0038__001	<b>Date d'édition :</b>	05.12.2017
<b>Date d'exécution :</b>	05.12.2017		

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucune donnée disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Aucune donnée disponible

**Danger par aspiration**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

**Effets dans les stations d'épuration**

lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**Biodégradation**

Composé des matières minérales, non décomposables biologiquement.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Peut changer la valeur pH, peut exercer une influence sur les organismes aquatiques.

**12.7 Autres informations écotoxicologiques**

**Informations complémentaires**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination du produit/de l'emballage**

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

**Code des déchets produit**

Poudre:

06 02 99

Sec ou dur:

17 01 01

**Désignation des déchets**

Poudre:

déchets non spécifiés ailleurs

Sec ou dur:

béton

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



<b>Nom commercial du produit :</b>	Ciment Prompt (Blitzement)	<b>Version (Révision) :</b>	6.0.0 (5.2.0)
<b>Numéro du produit :</b>	0038__001	<b>Date d'éditio</b> n :	05.12.2017
<b>Date d'exécution :</b>	05.12.2017		

**Code des déchets conditionnement**

15 01 01  
ou  
15 01 05

**Désignation des déchets**

emballages en papier/carton  
ou  
emballages composites

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Autres réglementations (UE)**

Pauvre en chromates selon la CE-RÈGLEMENT No 1907/2006, Annexe XVII (47)

**Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004**

Ce produit est pas soumis à à règlement Détergents CE no. 648/2004.

**Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures**

Directive DecoPaint (2004/42/CE):

- N'est pas soumis à cette directive.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

**15.3 Informations complémentaires**

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



<b>Nom commercial du produit :</b>	Ciment Prompt (Blitzement)	<b>Version (Révision) :</b>	6.0.0 (5.2.0)
<b>Numéro du produit :</b>	0038__001	<b>Date d'édition :</b>	05.12.2017
<b>Date d'exécution :</b>	05.12.2017		

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

#### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

#### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

#### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

#### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

#### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.